

DÉLIBÉRATION N° 2018/479

Autorisant le Maire à exécuter les dépenses d'investissement hors autorisation de programme dans l'attente du vote effectif du budget principal et des budgets annexes primitifs de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2019

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 19 décembre 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU les articles L263-8 et suivants du Code des juridictions financières,

VU la délibération n°2017/481 du 27 décembre 2017, portant approbation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n°2017/487 du 27 décembre 2017, portant approbation du budget primitif de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2018– Budget annexe eau,

VU la délibération n°2018/071 du 28 février 2018 portant décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2018 de la ville de Dumbéa - Budget principal,

VU la délibération n°2018/074 du 28 février 2018 portant décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2018 de la ville de Dumbéa - Budget annexe du service de l'eau,

VU la délibération n°2018/228 du 13 juin 2018 portant décision modificative n°2 du budget primitif principal de l'exercice 2018 de la ville de Dumbéa et attribuant des subventions aux écoles publique du 1^{er} degré de la ville pour les achats de petits équipements et les récompenses de fin d'année,

VU la délibération n°2018/322 du 29 août 2018, portant approbation du budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2018– Budget principal,

VU la délibération n°2018/329 du 29 août 2018, portant approbation du budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2018– Budget annexe du service de l'eau,

VU la délibération n°2018/361 du 10 octobre 2018 portant décision modificative n°3 du budget primitif de l'exercice 2018 la Ville de Dumbéa – Budget principal et autorisant le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention partenariale relative au projet de soutien à la vie associative locale,

VU la délibération n°2018/362 du 10 octobre 2018 autorisant le Maire à verser une contribution complémentaire à la Caisse des Ecoles de Dumbéa pour couvrir la gratuité de la prestation de cantine du mois d'octobre 2018 et la prise en charge des demi-pensionnaires et décision modificative n°4 du budget principal de l'exercice 2018 de la ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/114 du 20 novembre 2018,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 3 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors autorisation de programme du budget principal et des budgets annexes dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 (budget primitif + budget supplémentaire), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, tel que prévu par la réglementation selon le détail suivant :

Opérations.	Budget Principal	Budget total 2018	Liquidation autorisée 2019
001712.	TRANSPORT URBAIN & SUBURBAIN	25 030 000	6 257 500
001812.	DIV.TVX INTERCOMMUNAUX GRD NEA	3 275 000	818 750
16P103.	REALISATION GENDARMERIE DUMBEA S/MER (études)	10 000 000	2 500 000
16P807.	INDEMNISATION TRAVAUX NEOBUS	32 483 449	8 120 862
17P803.	TVX ECLAIRAGE PUBLIC 2017	21 657 786	5 414 447
18002P.	AUTRES TRAVAUX SUR BAT COMMUNAUX 2018	56 300 000	14 075 000
18003P.	ACQUISITION VEHICULES 2018	15 600 000	3 900 000

18006P.	ACQUISITION EQUIPEMENTS INFORMATIQUES 2018	4 470 000	1 117 500
18007P.	AMENAGEMENTS INFORMATIQUES LOCAUX MUNICIPAUX 2018	5 445 000	1 361 250
18201P.	MOBILIER ET MATERIEL SCOLAIRE 2018	3 920 000	980 000
18202P.	TRAVX & EQUIPEMENTS POUR ECOLES 2018	45 800 000	11 450 000
18801P.	TRAVAUX DE VOIRIE 2018	100 000 000	25 000 000
18805P.	ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2018	5 000 000	1 250 000
18808P.	REFECTION PARC DE JEUX DES ERUDITS	10 000 000	2 500 000
OPNI.	Opération non individualisée	34 225 928	8 556 482
Total général		373 207 163	93 301 791

Opérations	Budget Annexe Eau	Budget total 2018	Liquidation autorisée 2019
00013E.	AEP DUMBEA SUD CA 2013	1 368 299	342 075
17E003.	RENF.MAILLAGE AEP DUMBEA SUD-PHASE 2	76 200 005	19 050 001
18001E.	DIVERS AEP 2018	24 000 000	6 000 000
Total général		101 568 304	25 392 076

ARTICLE 2/

Les crédits nécessaires seront prévus dans le budget primitif de l'exercice 2019 à la section d'investissement de chacun des budgets de la Ville de Dumbéa.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4/

La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

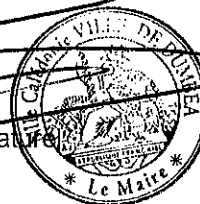
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 DECEMBRE 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 19 DECEMBRE 2018

Le Maire,

Georges Natoua



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
 Cabinet - 1
 SAG - 1
 S.G. - 1
 S.F.B. - 1
 D.D.P. - 1
 D.A.F. - 1
 AFFICHAGE - 1
 TRESORERIE PROVINCE SUD - 1